



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 MAI 2018 A 18H30

Etaient présents : André HEUGHE, Maire, Patrick MANETTI, Mireille GROS-JEAN, Anne-Marie GOURIOU, Franca DI SALVO, Hervé FARDET, Mireille DAINESI, Adjoint,

Pierre SABERT, Michèle BONNARD, Marguerite MAESTRINI, Solange HOFFMANN, Alain DIVINE, Nadia CHALVIDAN, Luc PIARD, Sylvain REBOUL, René RODRIGUEZ, Jacques BAUZA, Marie-Claire GRANIER, Nathalie NURY, Karine FERRARO, Luc ROUSSELOT, Michel BERARDO, Conseillers Municipaux,

Absents excusés :

Jean-Marc TAILLEUR

Henri ROUSSILLON qui donne pouvoir à Mireille GROS-JEAN

Joël BARTHEE qui donne pouvoir à Hervé FARDET

Patrick POULENAS qui donne pouvoir à Patrick MANETTI

Michel AHMED-OUAMEUR qui donne pouvoir à André HEUGHE

Dorothée LAROCHE qui donne pouvoir à Franca DI SALVO

Stéphanie BOBIN qui donne pouvoir à Anne-Marie GOURIOU

Secrétaire de séance : Mireille DAINESI

### ADOpte A L'UNANIMITE

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2018 : modifications p.4 et p.8

### ADOpte A L'UNANIMITE

#### **DOSSIER N°1 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE** **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses

Chapitre 011 – charges à caractère général	+26 984
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	+ 1 000
Chapitre 042 – opérations d'ordre de section à section	+ 25 562
Chapitre/article 023 – virement à l'investissement	- <u>148 562</u>
	- 95 016

Recettes

Chapitre 70 – Produits des services, du patrimoine et domaine	+ 7000
Chapitre 73 – Impôts et taxes	+ 68 559
Chapitre 74 – Dotations et participations	- <u>170 575</u>
	-95 016

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Opération 124 – Urbanisme et foncier :	- 100 000
Opération 128 – Affaires sociales :	+ 17 000
Opération 142 – Immeuble Pousterle :	<u>+ 9 000</u>
	- 74 000

### Recettes

Opération 136 – voirie	+ 49 000
Opération 040 – Opérations d'ordre entre sections	+ 25 562
Chapitre/article 021 – virement du fonctionnement	- <u>148 562</u>
	- 74 000

**21 VOIX POUR  
2 VOIX CONTRE (ROUSSELOT, BERARDO)  
5 ABSTENTIONS (NURY, GRANIER, RODRIGUEZ, BAUZA, FERRARO)  
ADOpte A LA MAJORITE**

## **DOSSIER N°2 – AFFAIRES GENERALES – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

L'indice de référence 1015 a été modifié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à l'indice 1022 et il convenait de reprendre la délibération votée le 17 avril 2014 sans changer les pourcentages d'indemnité du maire, des adjoints et des conseillers délégués, et de confirmer la demande de dérogation pour l'indemnité du maire de 55% à 35% (délibération du 31 mars 2016).

D'autre part, une délégation a été ajoutée pour un adjoint, le tableau est modifié en conséquence.

	Délégations	<b>% de l'indice de référence</b> de la fonction publique territoriale	Augmentation (chef lieu de canton) % pris sur le montant en € correspondant à la colonne précédente
MAIRE		35%	15
1 <sup>ER</sup> ADJOINT	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER - <b>SECURITE</b>	18%	15
2 <sup>ème</sup> ADJOINT	AFFAIRES SOCIALES – EMPLOI – LOGEMENT – <b>PETITE ENFANCE</b>	18%	15
3 <sup>ème</sup> ADJOINT	AFFAIRES SCOLAIRES – ACCUEIL DE LOISIRS	18%	15
4 <sup>ème</sup> ADJOINT	FINANCES – RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES	18%	15
5 <sup>ème</sup> ADJOINT	SERVICES TECHNIQUES – BATIMENTS COMMUNAUX ET VRD – CIMETIERE – CIRCULATION ROUTIERE	18%	15
6 <sup>ème</sup> ADJOINT	TOURISME - CULTURE	18%	15
7 <sup>ème</sup> ADJOINT	SPORTS	18%	15
8 <sup>ème</sup> ADJOINT	COMMUNICATION	18%	15
CONSEILLER DELEGUE	ANIMATIONS SOCIALES	9%	15
CONSEILLER DELEGUE	FETES ET CEREMONIES	9%	15

CONSEILLER DELEGUE	URBANISME – RESEAUX	9%	15
CONSEILLER DELEGUE	COMMISSION DE SECURITE – CONFORMITE DES LOCAUX	9%	15
CONSEILLER DELEGUE	ASSOCIATIONS (HORS SPORTS)	4%	15
CONSEILLER DELEGUE	AGRICULTURE	4%	15
CONSEILLER DELEGUE	ANIMATION JEUNESSE - MEDIATHEQUE	4%	15
CONSEILLER DELEGUE	ENVIRONNEMENT – AFFICHAGE PUBLICITAIRE	4%	15

**26 VOIX POUR  
2 ABSTENTIONS (ROUSSELOT, BERARDO)  
ADOpte A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°3 – RESSOURCES HUMAINES – ELECTION DU COMITE TECHNIQUE – FIXATION DU NOMBRE DES REPRESENTANTS – MAINTIEN DU PARITARISME – RAPPOrTEUR : M. LE MAIRE**

La nouvelle élection du Comité Technique aura lieu le 6 décembre 2018, la durée du mandat étant de 4 ans. Entre 50 et 350 employés au 1<sup>er</sup> janvier, le nombre de représentants du personnel se situe entre 3 et 5. Il est proposé de maintenir à 4 titulaires et 4 suppléants les représentants du personnel et de maintenir comme précédemment la parité avec les représentants de la collectivité. Il est proposé également de recueillir l’avis des représentants de la collectivité.

**28 VOIX POUR  
ADOpte A L’UNANIMITE**

**DOSSIER N°4 – RESSOURCES HUMAINES – ELECTION DU CHSCT – FIXATION DU NOMBRE DES REPRESENTANTS – MAINTIEN DU PARITARISME – RAPPOrTEUR : M. LE MAIRE**

La nouvelle élection du Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail aura lieu le 6 décembre 2018, la durée du mandat étant de 4 ans. Entre 50 et 350 employés au 1<sup>er</sup> janvier, le nombre de représentants du personnel se situe entre 3 et 5. Il est proposé de maintenir à 4 titulaires et 4 suppléants les représentants du personnel et de maintenir comme précédemment la parité avec les représentants de la collectivité. Il est proposé également de recueillir l’avis des représentants de la collectivité.

**26 VOIX POUR  
2 VOIX CONTRE (ROUSSELOT, BERARDO)  
ADOpte A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°5 – FESTIVITES – CONVENTION DE CESSIOn TEMPORAIRE DE LA LICENCE IV A LA BONNE EQUIPE – RAPPOrTEUR : M. LE MAIRE**

La nouvelle association LA BONNE EQUIPE dont le président est Emile BOUSQUET organise une BODEGA le 26 mai à Miémart et a sollicité de la commune la licence IV, un membre de leur association ayant la licence de débitant de boissons.

Considérant que la commune doit régulièrement activer cette licence IV pour ne pas la perdre, il est proposé de signer une convention de cession temporaire à l'association.

**28 VOIX POUR  
ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°6 – FONCIER – MISE EN VENTE DU TERRAIN BATI AS 1133 A L'ASPRE A UNE ENTREPRISE – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI**

La commune vient d'acheter la parcelle AS 1133 à la zone d'activité de l'Aspre d'une superficie de 6190 M2 suite à un contentieux avec l'entreprise qui n'a jamais débuté une activité économique. La signature de l'acte est intervenue le 12 mars 2018 pour un montant de 130 604€ HT.

Le terrain comprend un portail d'entrée, une clôture pour moitié du terrain, un bassin de rétention, un bâti de 49M2 de bureaux en R+1, un raccordement électrique, le raccordement de l'eau n'a pas été fait ni l'assainissement autonome.

L'estimation des domaines évalue la parcelle bâtie à 165000€ HT.

Le but étant d'y assurer une activité, il est proposé de la vendre à une entreprise selon une offre de vente publiée et un cahier des charges permettant de choisir l'acquéreur selon le prix, l'activité, le dossier de faisabilité, les embauches générées par l'activité et l'engagement notarié de commencer une activité économique dans les deux ans suivant la vente, etc. Tout pouvoir sera donné au Maire pour faire cette offre et d'analyser les dossiers.

**23 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS (NURY, GRANIER, RODRIGUEZ, BAUZA, FERRARO)  
ADOPTE A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°7 – FONCIER – MISE EN VENTE DU TERRAIN CONSTRUCTIBLE AH 829 POUSTERLE – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI**

Par arrêté préfectoral du 2 novembre 2017 portant dissolution de la CCCRG, les biens immobiliers tels que le terrain anciennement bâti sis 5 Place Pusterle ont été affectés à la commune de Roquemaure pour une valeur résiduelle de 150 314€.

Il est proposé de vendre cette parcelle AH 829 d'une superficie de 257m2 constructible jusqu'à R+2 et avec vide sanitaire à 1mètre en raison du caractère inondable.

Une offre va être publiée selon un cahier des charges ; la préférence portant sur un investisseur alliant une profession libérale ou un commerce et des logements.

L'estimation de France Domaine en l'absence de projet concret s'élève à 38000€ HT et devra être consultée à nouveau selon une offre potentiellement intéressante. Mise à prix 240€/m<sup>2</sup> de surface de plancher.

**21 VOIX POUR  
2 VOIX CONTRE (ROUSSELOT, BERARDO)  
5 ABSTENTIONS (NURY, GRANIER, RODRIGUEZ, BAUEA, FERRARO)  
ADOPTE A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°8 – FONCIER – MISE EN VENTE DU LOCAL RUE DE LA VICTOIRE – RAPPORTEUR :  
Patrick MANETTI**

Par arrêté préfectoral du 2 novembre 2017 portant dissolution de la CCCRG, les biens immobiliers tels que les anciens bureaux du MAF et de la Coordinatrice ont été affectés à la commune de Roquemaure pour la valeur d'achat en 2011 de 56 825€ HT, situés dans la copropriété de la Place de Châteauneuf.

Il est proposé de vendre ces locaux composés de trois pièces et d'un couloir d'une superficie de 50m2, locaux restés à usage commercial.

Une offre va être publiée selon un cahier des charges ; la préférence portant sur une profession libérale ou un commerce et des logements.

L'estimation de France Domaine s'élève à 60 000€ HT.

**28 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°9 – FONCIER – NOUVELLE CONVENTION D'OCCUPATION DE L'ANTENNE ORANGE A  
LA PARRA – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI**

L'antenne ORANGE sur la parcelle AZ 722 au lieu-dit La Parra va faire l'objet d'un nouveau contrat au nouveau loyer annuel de 4500€ révisable pendant 12 ans.

**28 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°10 – SANTE – PROJET REGIONAL DE SANTE OCCITANIE – AVIS - RAPPORTEUR : Mireille  
GROS-JEAN**

L'ARS Occitanie lance une consultation du 20 février 2018 pour 3 mois, auprès des instances régionales dont les collectivités territoriales, sur le Projet Régional de Santé (PRS) qui prévoit notamment des propositions de parcours prioritaires de santé pour le Gard ; parcours cancer, parcours vieillissement, parcours handicap, parcours santé mentale et parcours santé des jeunes. Avis favorable.

**28 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°11 – AFFAIRES GENERALES – MOTION SUR LA DESERTIFICATION MEDICALE –  
RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

A la demande de l'Association des Maires de France, il nous est proposé de voter la motion de l'Union Régionale des associations des maires, des présidents d'intercommunalité et des élus locaux d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée (URAMO).

**26 VOIX POUR  
2 VOIX CONTRE (ROUSSELOT, BERARDO)  
ADOpte A LA MAJORITE**

## **DECISIONS DU MAIRE EN SYNTHESE**

- . N°2018\_037 du 27 mars visée le 3 avril 2018 : marché à bons de commande travaux d'éclairage public, éclairage sportif et génie civil fibre optique – BOUYGUES E&S de Marguerittes pour 1 an reconductible 3 fois pour un montant annuel mini-maxi fixé de 0 à 100 000 € HT
- . N°2018\_038 du 28 mars visée en préfecture le 25 avril 2018: convention saisonnière pour la buvette de la piscine avec M. RICCI pour un montant de 450 €
- . N°2018\_039 du 28 mars : tarifs de la piscine : Adultes 4.00€ ; Séniors + 60 ans et handicapés 3.00€, Enfants – 14 ans 2.00€ (pièce d'identité), Carnet de 10 tickets adultes 32.00€, Carnet de 10 tickets enfants 14.00€, Dernière heure 1.50€, Bain de soleil au temps de présence 1.00€/heure, Caution maillot de bain prêté 5.00€ (selon stock disponible)
- . N°2018\_040 du 30 mars : contrat de spectacle avec la TROUPE SAUVAGE pour l'œuvre « La baby Sitter » le 25 mai à la Cantarello pour un montant de 400 €.
- . N°2018\_041 du 3 avril : indemnisation de GROUPAMA pour bris de glace au CSE par l'association G'DES CLUB le 25 mars 2017 de 182.06 €, franchise de 230 € déduite.
- . N°2018\_042 du 4 avril : contrat de surveillance avec PLANETE SECURITE pour Roquemaure2Rire les 8 et 9 juin pour une montant de 898 €HT.
- . N°2018\_043 du 4 avril : contrat de surveillance avec PLANETE SECURITE pour le bal du 13 juillet pour un montant de 320 € HT.
- . N°2018\_044 du 4 avril : contrat de surveillance avec PLANETE SECURITE pour la fête votive du 15 au 19 août pour un montant de 6000 € HT.
- . N°2018\_045 du 5 avril : renouvellement du contrat de maintenance et de support avec LIBRICIEL SCOP pour 1 an renouvelable 3 fois pour un montant annuel de 78,75 € HT (dématérialisation des actes)
- . N°2018\_46 du 11 avril : transfert de la régie des recettes de la salle des fêtes à l'accueil de la mairie.
- . N°2018\_047 du 11 avril : modification de la régie des recettes pour l'encaissement des droits de fréquentation au sein du multi-accueil pour un télépaiement par internet via TIPI régie.
- . N°2018\_048 du 20 avril : contrat de réfection et sécurisation des toitures des anciens ateliers et du lavoir ainsi que la réalisation d'une dalle béton avec l'entreprise FATIRAS pour un montant de 65 006 € HT pour les toitures et 13 475 € HT pour la dalle.
- . N°2018\_049 du 20 avril : convention de mise à disposition de la salle de l'Office de Tourisme à POINT INFO LIGUE les mercredis des semaines impaires et les jeudis selon le planning fourni.
- . N°2018\_050 du 20 avril : convention de mise à disposition du foyer du 3<sup>ème</sup> âge à Point Info Ligue les samedis matin des semaines paires.
- . N°2018\_051 du 20 avril : convention de mise à disposition d'une salle à la Maison de Service Au Public à la SARL Human Booster pour une formation du 24 mai au 28 juin 2018 pour un montant forfaitaire de 500 € net de TVA.
- . N°2018\_052 du 26 avril 2018 : contrat de spectacle avec l'association KOLOTOUMOU&CO d'Avignon pour l'animation de danses africaines le 21 juin Place de la Mairie pour 500€

**QUESTIONS DIVERSES :**

- . devenir du syndicat intercommunal du Collège
- . suivi des dossiers d'achats amiables : rue du Portalet et Rue du Rhône
- . procédure en cours du PLU

Fin de séance à 20h45

**Le Maire,  
André HEUGHE**



**La Secrétaire de séance,  
Mireille DAINESI**

